



PRÉFET DE VAUCLUSE

Préfecture

Direction des relations avec les usagers
et les collectivités territoriales
Service des relations avec les collectivités
territoriales
Unité intercommunalité
Affaire suivie par Lucien VIAL
Tél. : 04.88.17.82.36
Télécopie : 04.90.16.47.08
lucien.vial@vaucluse.gouv.fr

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction des relations avec les
collectivités territoriales
Bureau du contrôle de légalité et de
l'intercommunalité

ARRÊTÉ INTER-PREFECTORAL n° 2013302-ccc3 du 29 octobre 2013 portant intégration des communes de Pujaut et Sauveterre à la communauté d'agglomération du Grand Avignon

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
et

LE PRÉFET DU GARD
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 1994 portant création de la communauté de communes du Grand Avignon, modifié;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 22 décembre 2000 prononçant la transformation de la communauté de communes du Grand Avignon en communauté d'agglomération, modifié ;

VU la délibération de la communauté d'agglomération du Grand Avignon du 8 avril 2013 proposant l'intégration à son périmètre des communes de Pujaut et de Sauveterre ;

VU les délibérations approuvant cette intégration des conseils municipaux des communes de Pujaut (17 avril 2013), Sauveterre (21 mai 2013), Avignon (5 juin 2013), Les Angles (6 juin 2013), Caumont-sur-Durance (19 juin 2013), Jonquerettes (16 mai 2013), Morières-lès-Avignon (28 mai 2013), Le Pontet (27 juin 2013), Rochefort-du-Gard (6 juin 2013), Saint-Saturnin-lès-Avignon (13 juin 2013), Saze (21 mai 2013), Vedène (30 mai 2013), Velleron (23 mai 2013), Villeneuve-lès-Avignon (5 juin 2013) ;

VU l'approbation par absence de délibération dans le délai de trois mois à compter de sa saisine de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue ;

VU l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale du Gard en date du 9 septembre 2013 ;

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.
Pour tous renseignements, contactez : pref-contact@vaucluse.gouv.fr

Le courrier doit être adressé à M. le Préfet sous forme impersonnelle
84905 AVIGNON Cedex 09 - Téléphone 04 88 17 84 84 - Télécopie 04 90 86 20 76 - Internet : www.vaucluse.gouv.fr

VU l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale du Vaucluse en date du 14 octobre 2013 ;

Considérant que sont réunies les conditions de majorité relatives à l'approbation de la modification du périmètre de l'établissement ;

SUR la proposition des secrétaires généraux des préfectures de Vaucluse et du Gard,

ARRETEMENT :

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2014, le périmètre de la communauté d'agglomération du Grand Avignon est étendu par intégration des communes de Pujaut et Sauveterre.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de Vaucluse et du Gard.

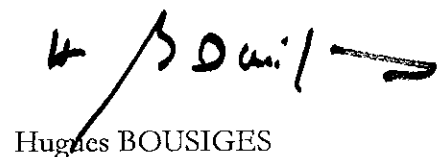
Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Les secrétaires généraux des préfectures de Vaucluse et du Gard sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet de Vaucluse


Yannick BLANC

Le préfet du Gard


Hugues BOUSIGES